



**Questions du syndicat Cgt
Présentées au CCE
du 21 février 2008**

1. PARTICIPATION IVECO France

Iveco France a conclu le 10 octobre 2005 un accord avec l'administration fiscale visant à clore le différent résultant des contrôles fiscaux ayant porté sur les exercices 1993 à 1996 et 1999 à 2001, ainsi que les exercices 2002 à 2004.

Nous renouvelons notre demande afin que les compléments de participation des années 2002 à 2004 soient versés aux salariés de FPT qui étaient à l'époque sous l'enseigne IVECO.

2. PARTICIPATION :

Quel est le montant de la réserve de participation concernant l'exercice 2007 ? Quel sera, en moyenne pour un ouvrier, le montant de cette participation ?

Débloqué exceptionnel : Frais de déblocage à la charge de l'entreprise.

3. PRIMES AUX OBJECTIFS DITE VRL :

- Combien de salariés sont concernés par cette mesure au niveau des Etablissements de Bourbon-Lancy, Garchizy et Saint-Priest ?

- Quel est l'enveloppe totale de cette prime ?

4. EMPLOI :

Quelles sont les perspectives d'embauche sur chaque site ?

5. RETRAITE :

Nous demandons l'ouverture d'une négociation concernant la pénibilité dans le cadre de la loi Fillon.

Nous demandons que la Direction rembourse les trimestres rachetés par les salariés, auprès de l'URSSAF au-delà du 30/11/08.

6. GMC :

Nous demandons, rapidement, l'harmonisation de la GMC entre tous les sites. Nous demandons que tous les accords IVECO soient étendus à FPT ?

7. Heures supplémentaires :

Quel est le nombre d'heures supplémentaires totales entre le 1^{er} octobre et 31 décembre 2007.

8. Exonérations de charges :

Quels sont les montants accordés à FPT dans le cadre des exonérations pour bas salaire, temps partiel et heures supplémentaires.

9. Masse salariale :

Quel est le montant de la masse salariale ?

10. Valeur ajoutée :

Quel est le montant de la valeur ajoutée ?

11. Dividendes

Où apparait le montant des dividendes dans le rapport financier ?